

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mai 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Benoît Couture	Dominic Lapointe
Rémi Beauchesne	

Est absent : le conseiller Gilles Gauvreau

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Bobby Dubois, contremaître en voirie, eau potable et eau usée
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-05-80 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2023
5. Présentation des comptes
6. Renouvellement des assurances 2023-2024
7. Avis de motion – Règlement #540 modifiant le règlement de zonage #453 aux fins d'interdire les établissements de résidences principales dans la zone V1
8. Avis de motion – Règlement #541 modifiant le règlement de zonage #453 aux fins d'interdire les établissements de résidences principales dans la zone V2
9. Nouveaux panneaux publicitaires dans le Centre Sportif
10. Projet de panneau d'affichage numérique– Dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMA

11. Dépôt d'une demande à Loisir Sport Centre-du-Québec – Terrain de basketball
12. Fondation Réal Lavertu
13. Offre de services professionnels – Plan d'action pour les raccordements croisés
14. Appui à la Fête du village, à la St-Jean-Baptiste et aux jeudis en chanson
15. Correspondance
 - a) Correspondance reçue du MAMH confirmant que notre projet déposé au PRIMA en juillet 2022 (panneau d'Affichage) n'a pas été retenu;
 - b) Ristournes 2022 de 98.87\$ de Vivaco groupe coopératif;
 - c) Tour cycliste des Policiers de Laval (Opération Enfants Soleil) – passage à Ham-Nord le 31 mai.
16. Période de questions
17. Clôture de séance

2023-05-81 Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 3 avril 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-05-82 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-05-83 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 178,249.06\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-05-84 Renouvellement des assurances 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ pour l'année 2023-2024 pour un montant de 41,942.11\$.

2023-05-85 Avis de motion - Règlement #540 modifiant le règlement de zonage #453 aux fins d'interdire les établissements de résidences principales dans la zone V1

Le conseiller Steve Leblanc donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement #540 modifiant le règlement de zonage #453 aux fins d'interdire les établissements de résidences principales dans la zone V1.

Plus précisément, ce règlement aura notamment pour objets :

- de modifier les grilles de spécifications des usages pour la zone V1 afin que l'usage « Établissement de résidence principale » ne soit pas autorisé;
- de prévoir toute autre norme et condition en lien avec ces modifications.

2023-05-86 Avis de motion - Règlement #541 modifiant le règlement de zonage #453 aux fins d'interdire les établissements de résidences principales dans la zone V2

Le conseiller Steve Leblanc donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement #541 modifiant le règlement de zonage #453 aux fins d'interdire les établissements de résidences principales dans la zone V2.

Plus précisément, ce règlement aura notamment pour objets :

- de modifier les grilles de spécifications des usages pour la zone V2 afin que l'usage « Établissement de résidence principale » ne soit pas autorisé;
- de prévoir toute autre norme et condition en lien avec ces modifications.

2023-05-87 Nouveaux panneaux publicitaires dans le Centre Sportif

CONSIDÉRANT une demande reçue afin de connaître les modalités pour la mise en place de nouveaux panneaux publicitaires dans le Centre Sportif;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux publicitaires présentement en place ont tous fait partie de la levée de fond visant la reconstruction de l'aréna suite à son effondrement de février 2000;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de permettre à de nouvelles entreprises situées sur son territoire de pouvoir s'afficher dans le Centre Sportif;

CONSIDÉRANT QU'il est requis pour la municipalité de déterminer les nouvelles modalités;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de mettre en place une procédure permettant une certaine uniformité d'affichage;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de prioriser ses entreprises locales puisque l'espace restant et disponible est limité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité adopte la procédure suivante comme « marche à suivre » pour les demandes de mise en place de nouveaux panneaux publicitaires au Centre Sportif;

- Tout nouvel affichage se devra d'obtenir au préalable une autorisation de la part de la municipalité en ce qui a trait au contenu et au visuel du panneau (obtenir une esquisse);
- Tout nouvel affichage se devra d'obtenir au préalable une autorisation de la part de la municipalité en ce qui a trait aux matériaux utilisés pour la conception du panneau;
- Tout panneau sera d'une dimension de 4 pieds X 8 pieds;
- Tous les frais de conception et de production du panneau seront à la charge de l'entreprise;
- Des frais de 150\$ seront chargés par la municipalité à l'entreprise afin de couvrir les frais d'installation car celle-ci se fera obligatoirement par la municipalité ;

QUE la municipalité se réserve, à sa discrétion, le droit de refuser toute demande de nouvel affichage.

2023-05-88 Projet de panneau d'affichage numérique – Dépôt d'une demande financière au PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a procédé en 2019 à la mise à jour de sa « Politique sociale amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE le plan d'action 2019-2022 mentionne dans le volet COMMUNICATION l'action suivante : *Installer un tableau d'affichage au cœur de la municipalité afin de diffuser de l'information municipale;*

ATTENDU QUE cette action cible la population aînée de notre communauté;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer le volet « communication à la population » et répondre aux besoins ciblés dans le plan d'action de sa Politique sociale amie des aînés (MADA) :

ATTENDU QUE la mise en place d'un panneau d'affichage numérique sur la devanture du Centre communautaire (situé en plein centre du périmètre urbain) permettrait de répondre directement à ce besoin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour son projet de mise en place d'un panneau d'affichage numérique sur la devanture du Centre communautaire ;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2023-05-89 **Dépôt d'une demande à Loisir Sport Centre-du-Québec (Programme PAFILR) - Projet de réfection et d'amélioration du terrain de basketball**

CONSIDÉRANT la demande reçue de jeunes hamnordois(es) afin que la municipalité procède à la réfection et amélioration de son terrain de basketball situé devant le bâtiment municipal du 484, rue du Curé Charles-Lemire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de basketball requiert des investissements importants au niveau du lignage et de l'ajout d'un système d'éclairage afin de permettre une utilisation du terrain en soirée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir des infrastructures sportives et récréatives de qualité à sa population afin d'encourager la pratique sportive et l'adoption de saines habitudes de vies;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans le volet « Aménagement et réaménagements d'un espace public » du *Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'Activité physique et de plein air (PAFILR)* offert par Loisir Sport Centre-du-Québec;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande d'aide financière pour son projet de « Réfection et amélioration de son terrain de basketball » dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'Activité physique et de plein air (PAFILR)* offert par Loisir Sport Centre-du-Québec;

QUE Mme Élise Hamel, soit autorisée, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce projet.

2023-05-90 **Fondation Réal Lavertu**

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 400\$ à la Fondation Réal-Lavertu pour l'année 2023 et d'en autoriser le paiement.

2023-05-91 **Offre de services professionnels – Plan d’action pour les raccordements croisés**

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 3 avril 2023 pour l’accompagnement dans le projet de réalisation d’un plan d’action pour les raccordements croisés (inversés);

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE l’offre de services professionnels comprend l’élaboration d’un plan d’action ainsi que sa mise en œuvre au coût de 3 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement seront facturés au coût de 0,65 \$/km plus les frais connexes (si applicable);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité accepte l’offre de services professionnels d’accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. pour l’élaboration d’un plan d’action pour les raccordements croisés (inversés) ainsi que sa mise en œuvre au coût de 3 900 \$ plus les taxes applicables.

2023-05-92 **Appui à la Fête du Village, à la St-Jean-Baptiste et aux jeudis en chanson**

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité Accorde une aide financière de 1,500\$ (500\$ par activités) à l’OTJ de Ham-Nord pour la tenue de leurs activités estivales 2023 (la Fête au Village, la St-Jean-Baptiste et les jeudis en chanson).

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1) Correspondance reçue du MAMH confirmant que notre projet déposé au PRIMA en juillet 2022 (panneau d’Affichage) n’a pas été retenu;
- 2) D’une Ristourne 2022 de 98.87\$ reçue de Vivaco groupe coopératif ;
- 3) Du Tour cycliste des Policiers de Laval (Opération Enfants Soleil) qui sera de passage à Ham-Nord le 31 mai

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

Aucune question n’a été reçue au cours de la période de questions.

Autres questions :

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu’aucune question et/ou demande écrite n’a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l’assemblée à 20h20.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.